

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 223



Le Collectif Isolons la Terre Contre le CO₂ regroupe un ensemble d'industriels de l'enveloppe et des équipements du bâtiment. Nous avons contribué et suivi l'ensemble des débats et travaux de préparation des textes législatifs et réglementaires depuis deux décennies, pour supporter et promouvoir toutes les actions en faveur des bâtiments neufs ou rénovés à très faibles besoins et consommations d'énergie.

Le point de vue du collectif Isolons la Terre Contre le CO₂ sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN RESUME

Les orientations et les mesures de la SNBC et de la PPE pour le secteur du bâtiment doivent être en cohérence avec les attentes des usagers : « *des logements et des bâtiments sains et confortables, été comme hiver, qu'ils soient neufs ou existants et avec des factures énergétiques réduites.* ».

Le secteur du bâtiment est l'un des rares secteurs qui dispose de l'ensemble des produits et systèmes pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour réussir ce défi, nous devons collectivement renforcer la confiance des ménages et des investisseurs sur la performance réelle des travaux, ce qui valorise les compétences et les savoirs faire de l'ensemble des acteurs.

La rénovation énergétique performante et multicritère doit être soutenue avec des aides financières stables et pérennes, pour laisser le temps à la filière de se structurer sereinement. L'urgence climatique et sociale fait qu'aucunes justifications ne doivent conduire à s'écarter de l'objectif de performance en rénovation et en construction, quel que soit l'usage, l'ancienneté ou la typologie des bâtiments.

Objectif : 600 000 rénovations énergétiques par an réellement performantes sans négliger les besoins de constructions.

« Objectif 600 000 rénovations performantes par an ».

Réaffirmer la cible à 2050 : le niveau BBC Rénovation l'unique approche globale à ce jour de la rénovation énergétique.

Face à l'urgence, il est impératif de garantir cohérence et performance dès le lancement des projets, que les rénovations soient réalisées en une ou plusieurs étapes. L'objectif principal ne peut plus se limiter à réduire les consommations énergétiques et les émissions de CO₂. Nous réitérons donc notre soutien à la SNBC 2 et à son ambition : disposer d'un parc en moyenne au niveau BBC Rénovation d'ici 2050.

L'approche BBC Rénovation demeure aujourd'hui la seule référence avec une approche globale. Elle agit sur plusieurs leviers fondamentaux :

- Réduction des besoins énergétiques et des émissions de CO₂ ;
- Amélioration de la performance de l'enveloppe,
- Anticipation des risques de surchauffe ;
- Généralisation d'une ventilation performante, indispensable pour contribuer à garantir une qualité de l'air intérieur satisfaisante et aussi réduire les besoins énergétiques des bâtiments. En effet, traiter les bâtiments au renouvellement de l'air non maîtrisé ou énergivore par la mise en œuvre d'une VMC performante présente un potentiel d'économies d'énergie de 55 TWh/an, soit 7,5 M teqCO₂/an.

Dans le contexte des discussions sur le facteur de conversion de l'énergie primaire de l'électricité, l'exigence « Ubat_max » et au recours à des équipements efficaces énergétiquement du BBC Rénovation garantissent une réelle réduction des besoins, indépendamment des systèmes énergétiques ou des biais liés au PEF.

Maintenir l'objectif BBC Rénovation à l'horizon 2050 dans la SNBC et la PPE envoie un signal fort à la filière. Cela incitera à tendre vers des projets de rénovation

plus qualitatifs, aux industriels à continuer d'innover vers des solutions toujours plus performantes et consolidera une trajectoire cohérente et précise pour atteindre nos ambitions climatiques.

Proposition : Réaffirmer le niveau de performance BBC rénovation comme la cible à atteindre et le déployer dans le pilier rénovation accompagné.

Embarquer la confiance des ménages à travers la performance réelle des rénovations.

Depuis leur création, les aides à la rénovation se sont toujours limitées à soutenir la réalisation des travaux, sans garantir leur performance.

Le pilier « MPR Accompagné » introduit une évolution positive avec « MonAccompagnateurRénov » (MAR), chargé de valider l'exécution des travaux pour lutter contre la fraude. Cependant, le MAR ne vérifie ni le respect des règles de l'art, ni la qualité des travaux, notamment l'épaisseur de l'isolant, le traitement des ponts thermiques ou la performance attendue des équipements, ce qui limite son impact sur la performance réelle des rénovations.

Nous soutenons que le système d'aides doit encourager les meilleures pratiques de conception et d'exécution, rassurer les ménages et les investisseurs publics ou privés.

Nous proposons de lancer une phase expérimentale pour déployer des mesures de performance in-situ de l'enveloppe (parois opaques et vitrées) et des équipements (ventilation, chauffage, refroidissement...) lors des rénovations d'ampleur.

Les outils de mesure des performances sont aujourd'hui éprouvés, disponibles et peuvent être déployés avec un coût maîtrisé.

Cette initiative a plusieurs avantages :

- Valoriser les savoir-faire des entreprises et artisans vertueux, tout en réduisant la concurrence déloyale des pratiques moins scrupuleuses ;
- Renforcer les compétences et la performance de l'ensemble de la filière, de la conception à la réception des travaux ;
- Garantir la réussite des investissements privés, renforcer la confiance des établissements financiers et légitimer les fonds publics dans les rénovations énergétiques performantes.

Proposition : création d'une expérimentation de mesure de la performance réelle des travaux lors des rénovations d'ampleur.

Stabilité du financement des opérations : MPR et les CEE.

Les résultats du 3^e trimestre 2024 du dispositif « MPR Accompagné » sont encourageants, et il devrait poursuivre sa montée en charge. Nous saluons la stabilité annoncée pour 2025 des critères d'éligibilité, mais regrettons que les gestes d'isolation des combles perdus et des planchers bas ainsi que la ventilation simple-flux soient toujours exclus du pilier « geste ». Ces travaux, essentiels pour l'efficacité énergétique, et aussi la qualité de l'air intérieur pour le second, méritent une meilleure reconnaissance.

L'année 2025 sera décisive pour les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), notamment avec les discussions sur le niveau d'obligation de la sixième période (P6). Nous sommes surpris que le scénario n° 1 propose une obligation entre 825 et 1250 TWh, alors que la SFEC 2023 envisageait 1250 TWh. Si l'obligation reste à 825 TWh/an, soit l'obligation actuelle, alors le cours des CEE stagnera autour de 8 €/MWh, limitant l'effet incitatif du dispositif.

Les CEE réagissent fortement aux annonces, une augmentation anticipée de l'obligation, comme dans le scénario n° 2 (2500 TWh/an), permettrait de mobiliser la filière et d'accélérer la production. Les gisements dans le bâtiment sont largement suffisants pour répondre à une hausse, grâce à la rénovation performante – dont la fiche mérite une revalorisation – et aux travaux par gestes, qui restent une ressource exploitable. Par exemple, en 2019-2020, l'isolation des combles et planchers représentait 200 TWh Cumac/an (CEE classiques et coup de pouce). En 2024, ce sont seulement environ 40 TWh Cumac qui seront générés par ce type d'actions alors que le gisement reste extrêmement important. Il en va de même pour la ventilation, dont le recours en matière de CEE, n'est pas à la hauteur du gisement d'économies d'énergie qu'elle représente. Ce geste devrait être davantage valorisé au travers d'un coup de pouce ou par la bonification des fiches de rénovation globale quand ce poste est traité.

Nous demandons de permettre l'éligibilité des fenêtres à double vitrage de première génération (coefficient thermique $\geq 3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$, installées avant 2000) aux

dispositifs d'aide tels que MaPrimeRénov'. Ces fenêtres, qui équipent près d'un quart du parc existant, voire plus de 30 % des logements collectifs, sont un facteur majeur dans le maintien des passoires thermiques (DPE classes F et G) et des logements à faible performance énergétique (classe E). Leur remplacement est actuellement exclu car les aides se limitent uniquement aux simples vitrages.

Enfin, dans le contexte du changement climatique, il est essentiel d'ouvrir des échanges sur l'intégration des solutions visant à limiter les risques de surchauffe, notamment via les dispositifs d'aides comme les CEE.

Ces enjeux doivent être anticipés pour garantir des rénovations compatibles avec l'évolution des besoins climatiques.

Propositions :

MPR :

- **Réintégrer l'isolation des combles perdus et des planchers bas dans MPR,**
- **Prendre en compte la ventilation simple-flux hygroréglable dans MPR par geste,**
- **Permettre l'éligibilité des fenêtres à double vitrage de première génération dans MPR,**
- **Rendre éligible le remplacement des doubles vitrages d'ancienne génération.**

CEE :

- **Choix du scénario n°2 à 2500 TWhc pour la P6,**
- **Renforcer les kWh cumac de la fiche BAR TH 174 et 175,**
- **Prise en compte du confort d'été passif dans les CEE.**
- **Mieux valoriser la ventilation dans les fiches CEE au travers d'un coup de pouce ou bonifier les fiches de rénovation globale quand ce poste est traité.**

Imposer l'action sans angles morts et sans se tromper de cible.

Quelle que soit l'année de construction d'un bâtiment, avant ou après 1948, sa configuration ou même son mode constructif, il existe toujours des solutions techniques pour améliorer sa performance énergétique. Il est important de ne pas laisser la place aux discours qui justifient l'inaction ou la baisse des performances. De même, nous ne comprenons pas les orientations proposées sur les isolants dans le secteur « puits de carbone ». Les débats autour du stockage carbone des isolants manquent de légitimité technique et détournent les discussions des vrais enjeux. Le poids carbone entre les différentes natures d'isolants est très

proche, l'isolation représente +/- 3 % du poids carbone total d'un bâtiment et la durée de vie d'un isolant est faible comparée à la durée de vie du carbone. Le temps de retour carbone d'une isolation en rénovation va de 1 semaine à 3 mois avec la méthode dynamique pour une durée de vie entre 30 et 50 ans.

Orienter les rénovations vers une nature spécifique d'isolant n'a pas de fondement technique. Tous les isolants doivent contribuer aux objectifs de baisse des consommations énergétiques et des émissions dans une approche neutre et pragmatique.

Propositions : Inciter à rénover sans distinction entre les matériaux.

Améliorer la communication et les échanges de la filière.

La réussite de la SNBC et de la PPE repose sur une mobilisation collective, incluant l'ensemble des parties prenantes, au-delà des décideurs politiques. L'objectif de limiter les pertes de bien-être, causées par les changements climatiques actuels et à venir est un objectif commun. Nous n'avons plus le temps de l'erreur et du retour en arrière et face à l'ampleur du défi, chaque action doit être juste dès les premiers travaux.

Proposition : mise en place des comités de suivi de la rénovation.

Rénover tout en ne négligeant pas les besoins de constructions neuves

Construction et rénovation

Les chiffres sur la construction présentés dans le fichier des hypothèses nous interrogent, même si nous savons la difficulté de réaliser des projections à long terme. Une approche comme présentée, à l'échelle nationale, crée une opposition entre les besoins de rénovation et de construction. Ceci est lié à un raisonnement fondé sur un stock national de logements et de m² de surfaces tertiaires. Anticiper les besoins en construction nécessite une analyse à une échelle plus fine, en prenant en compte les flux des populations et l'attractivité des zones géographiques. Ne pas réaliser cette analyse va accroître le manque de logement dans les zones les plus attractives et donc les inégalités.

De plus, la construction avec la RE 2020 doit continuer à être le fer de lance de la baisse du poids carbone des bâtiments. Après presque trois ans d'application, il est nécessaire de mettre en place des retours d'expériences sur les analyses de cycles de vie (ACV) des bâtiments RE 2020 pour mettre en avant les bonnes pratiques et s'assurer de la cohérence de la méthode, des seuils et des calculs.

Propositions :

- **Utiliser une approche locale dont Bottom up par territoire pour estimer les besoins en construction,**
- **Lancer un retour d'expérience sur la partie carbone de la RE 2020.**

Conclusion

La réussite de la rénovation énergétique passe par une approche ambitieuse, avec la réaffirmation du niveau BBC Rénovation comme objectif clé d'ici 2050. Pour garantir la performance réelle des travaux, nous proposons de déployer une expérimentation mesurant la performance de l'enveloppe et des équipements, en particulier pour les rénovations les plus performantes visant 4 sauts de classes DPE. Cela doit renforcer la confiance des ménages et des investisseurs tout en optimisant l'efficacité des fonds publics.

Le maintien et l'amélioration des dispositifs financiers, tels que « MPR Accompagné » et les CEE, doivent soutenir cette dynamique, avec des enjeux importants sur l'obligation de la 6^{ème} période des CEE. La communication et les échanges au sein de la filière doivent être améliorés pour garantir des actions cohérentes et partagées. Enfin, la construction ne doit pas être oubliée au risque de renforcer les inégalités face au logement.